

# Éducation et sensibilisation – Protection des sources

## Fosses septiques

Publics	Contenu principal
<b>Propriétaires fonciers ruraux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La plupart des maisons et des bungalows ruraux sont dotés d'une fosse septique. Si celle-ci fonctionne convenablement, elle constitue un moyen sécuritaire et fiable de traiter les eaux usées du foyer. Si vous ne prenez pas bien soin de votre fosse septique, elle risque de contaminer l'environnement et de mettre la santé de votre famille et de vos voisins à risque.</li><li>• La fosse septique est une propriété privée. Vous êtes responsable de veiller à ce qu'elle soit en bon état de fonctionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>○ en la faisant inspecter tous les trois ans;</li><li>○ en la pompant lorsque cela est nécessaire;</li><li>○ en changeant les filtres d'effluent conformément aux instructions du fabricant;</li><li>○ en remplaçant le réservoir s'il est endommagé;</li><li>○ en augmentant la taille de votre réservoir si le débit des eaux usées augmente;</li><li>○ en installant un filtre d'effluent sur la canalisation de sortie allant du réservoir au champ d'épandage;</li><li>○ en vous assurant que toutes les pompes et alarmes fonctionnent (si votre fosse septique en est dotée).</li></ul></li><li>• Des inspections régulières par un professionnel accrédité devraient être effectuées au moins tous les trois ans. Elles sont importantes pour maintenir votre fosse septique en bon état et peuvent permettre d'identifier des problèmes persistants ou potentiels. Les inspections peuvent aider à assurer une durée de vie longue et utile à votre fosse septique, ce qui est à votre avantage et protège l'eau potable de votre communauté. Dans certaines régions de la province, des inspections d'entretien sont obligatoires. Communiquez avec votre municipalité pour déterminer qui est responsable</li></ul>

	<p>de l'application des exigences relatives aux fosses septiques dans votre région.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une partie des soins apportés à votre fosse septique est de faire attention à ce qui y entre. Évitez d'évacuer des déchets ménagers dangereux, tels que de la peinture, de la graisse, des détergents à lessive contenant des phosphates et des dissolvants pour vernis à ongles. Ces produits peuvent endommager votre fosse septique et s'infiltrer dans l'eau souterraine autour de votre champ d'épandage. N'y introduisez pas des articles tels que du fil de soie dentaire, des produits d'hygiène féminine et des aliments solides. Ils peuvent s'accumuler et colmater votre champ d'épandage et vos canalisations.</li> </ul>
--	---

## RESSOURCES

Les ressources ci-dessous peuvent vous aider à trouver des renseignements sur les fosses septiques et leur fonctionnement, comment en prendre soin et comment identifier les problèmes les concernant.

<b>FOSSSES SEPTIQUES</b>	
Lien Auteur Date de publication Notes	<p><u>Fosses septiques</u>            Conservation Ontario            Août 2011</p> <p>Renseignements pratiques sur les fosses septiques, leur fonctionnement, comment en prendre soin et ce qu'il faut faire en cas de problème.</p>
<b>LES SYSTÈMES À FOSSE SEPTIQUE</b>	
Lien Auteur Date de publication Notes	<p><u>Les systèmes à fosse septique</u>            Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales            S.O.</p> <p>Programme complet comprenant des vidéos et des documents imprimés expliquant comment et pourquoi on doit prendre soin des fosses septiques.</p>

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Ministère des Affaires municipales et du Logement
  - Le Code du bâtiment
- Ontario Rural Wastewater Centre
- Votre office de protection de la nature local, bureau de santé publique ou service de la construction

Pour tout renseignement au sujet de cette fiche d'information, communiquez avec :

Chris MacLean, conseiller principal en relations avec les intervenants  
Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de  
changement climatique  
3<sup>e</sup> étage, 40, avenue St. Clair Ouest, Toronto (Ontario) M4V 1L5  
416 212-1334

Ministère de l'Ontario de l'Environnement et de l'Action en matière de  
changement climatique  
Centre d'information  
2<sup>e</sup> étage, bloc Macdonald, 900, rue Bay, bureau M2-22  
Toronto (Ontario) M7A 1N3  
Tél. : 416 325-4164; numéro sans frais : 1 800 565-4923; TTY : 1 855 515-2759

*Le contenu de cette feuille d'information est fourni à titre indicatif seulement. Il n'a pas pour but de fournir des recommandations ou des conseils quelles que soient les circonstances. Certains des renseignements figurant dans cette fiche d'information ont été obtenus de sources autres que le gouvernement de l'Ontario. Le gouvernement de l'Ontario ne peut pas garantir ni ne garantit que les renseignements figurant dans cette fiche d'information sont actuels, exacts, complets et exempts d'erreurs. Tout recours aux renseignements fournis dans cette fiche d'information se fait au seul risque de l'utilisateur. L'utilisateur peut décider de se reporter directement aux publications énumérées dans cette fiche d'information pour obtenir des renseignements plus complets et approfondis sur le sujet. Les liens à d'autres publications ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie les organismes concernés ni ne garantit le contenu (y compris le droit de publier de tels renseignements) des sites Web de ces organismes. Ces publications et sites Web externes ne sont pas nécessairement disponibles en français.*